



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3897

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Auditorium national de Lyon, le SYTRAL et KEOLIS pour la saison 2017-2018 et le lancement de la saison 2018-2019

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3897 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM NATIONAL DE LYON, LE SYTRAL ET KEOLIS POUR LA SAISON 2017-2018 ET LE LANCEMENT DE LA SAISON 2018-2019 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec 274 000 spectateurs lors de la saison 2017-2018, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2017-2018, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire. Ainsi, plus de 170 concerts sont proposés au cours de la saison et autant d'actions culturelles à destination de tous les publics.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à ces événements auprès du grand public et de leurs retombées publicitaires, le Syndicat mixte de transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), assisté de la Société KEOLIS LYON, a contacté la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon afin de s'engager dans une démarche de parrainage.

Le SYTRAL a pour activité principale le développement de l'offre de transports (déplacements, nouveaux équipements, « énergie propre », etc.) aux habitants du département du Rhône et mène une politique d'aménagement des transports urbains et interurbains reposant sur le maillage du territoire et la liaison entre les différents pôles d'activité.

La société KEOLIS LYON a pour activité principale l'exploitation du réseau de transports en commun lyonnais (TCL) et veille à la maintenance des matériels utilisés et des infrastructures.

A travers ce parrainage, le SYTRAL, assisté de KEOLIS LYON, souhaite notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un outil de communication indispensable pour une institution comme l'Auditorium – Orchestre National de Lyon en faisant la promotion de son réseau et de son engagement dans sa démarche de développement durable et ainsi inciter les visiteurs à se déplacer en utilisant les services du réseau TCL.

Les modalités du parrainage sont les suivantes :

Parrain : SYTRAL assisté de KEOLIS LYON	
Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
<p>Le parrain s'engage à contribuer à la promotion des événements selon le dispositif suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Messages sur i-TCL agenda (audience : 800 000 contacts/jour), deux spectacles par mois. Diffusion du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018. <p><u>Valorisation : 1 500 € HT/la semaine.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Messages sur i-TCL bons plans (audience : 800 000 contacts/jour) aux dates suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - du 9 au 15 octobre 2017 pour le concert de Dianne Reeves, le 24 octobre 2017 ; - du 27 novembre 2017 au 3 décembre 2017 pour « Les Triplettes de Belleville », le 6 décembre 2017 ; - du 15 au 21 janvier 2018 pour la Symphonie n° 3 de Brahms, le 25 janvier 2018 ; - du 5 au 9 février 2018 pour Titanic, du 14 au 17 février 2018 ; - du 7 au 13 mai 2018 pour la Symphonie n° 2 de Bernstein, le 17 mai 2018. <p><u>Valorisation : 2 000 € HT/la semaine.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Messages sur i-TCL éditorial (teaser vidéo, audience : 800 000 contacts/jour) sur les deux événements suivants : <ul style="list-style-type: none"> - concerts jeune public du 31 mars 2018 : diffusion du 19 au 31 mars 2018 ; - lancement de la nouvelle saison 2018-2019 : diffusion du 21 au 28 mai 2018. <p><u>Valorisation : 3 500 € HT/la semaine.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion d'affichettes A4 (1 145 exemplaires sur le réseau bus) du 17 au 23 mars 2018 (concert participatif du 24 mars 2018). <p><u>Valorisation : 4 000 € HT/la semaine.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion d'affichettes crochets (10 000 exemplaires/semaine) avec le visuel de la saison 2017-2018, du 29 septembre au 5 octobre 2017. <p><u>Valorisation : 5 000 € HT/la semaine.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence du logo sur les documents de communication suivants : <ul style="list-style-type: none"> - dans la brochure de la saison 2017-2018 (35 000 exemplaires) : <u>valorisation 2 000 € HT</u> ; - sur tous les supports relatifs aux événements relevant du partenariat (bons plans, jeux concours, i-TCL éditorial) : <u>valorisation 7 x 1 000 € = 7 000 € HT.</u> ▪ Mise à disposition de places de concert avec une offre tarifaire préférentielle réservée aux clients du réseau TCL (i-TCL bons plans) : <ul style="list-style-type: none"> - du 9 au 15 octobre 2017 : place à 15 € pour Dianne Reeves, le 24 octobre 2017 ; - du 17 novembre au 3 décembre : place à 15 € pour « Les Triplettes de Belleville », le 6 décembre 2017 ; - du 15 au 21 janvier 2018 : place à 15 € pour la Symphonie n° 3 de Brahms, le 25 janvier 2018 ; - du 7 au 13 mai 2017 : place à 15 € pour la Symphonie n° 2 de Bernstein, le 17 mai 2018. <p><u>Valorisation</u> : 200 places à 15 € TTC, au lieu de 48 €, soit 33 € x 200 = <u>6 462 € HT</u>, dotation KEOLIS Lyon (TVA 2,1 %).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition d'invitations aux places de concerts pour le jeu concours Facebook : 10x2 places à gagner pour Titanic, les 15 et 17 février 2018. <p><u>Valorisation</u> : 47 € x 20 = <u>940 € HT</u>, dotation KEOLIS Lyon (TVA 2,1 %).</p> <p>Mise à disposition de places de concerts (interne SYTRAL) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dianne Reeves, le 24 octobre 2017 ; - la Symphonie n° 4 de Mahler, le 21 décembre 2017 ; - Pier Gynt de Grieg, le 16 mars 2018. <p><u>Valorisation</u> : 47 € x 31 = <u>1 457 € HT</u>, dotation SYTRAL (TVA 2,1 %).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lien de la page partenaires du site web Auditorium-ONL vers le site web SYTRAL. <p><u>Valorisation</u> : 141 € HT.</p>

<p>▪ Diffusion sur le site www.tcl.fr, rubrique bons plans (120 visites/jour) de la mention des concerts des 24 octobre 2017, 6 décembre 2017, 25 janvier 2018 et 17 mai 2018, du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018.</p> <p>Valorisation : 1 000 €.</p>	
<p>Valorisation : 18 000 € HT, soumis à TVA selon la réglementation en vigueur.</p>	<p>Valorisation totale : 18 000 € HT, soumis à TVA selon la réglementation en vigueur.</p>

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et le SYTRAL assisté de KEOLIS LYON, dans le cadre de la saison 2017-2018 et du lancement de la saison 2018-2019 est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les dépenses correspondantes à l'apport du parrain, soit 18 000 € HT (soumis à TVA), seront imputées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2018, au chapitre 011.

4- Les recettes correspondantes aux contreparties offertes par la Ville, soit 18 000 € HT (soumis à TVA), seront imputées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2018, chapitre 70.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER